



**PROCÈS-VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du lundi 25 avril 2016**

L'an deux-mille-seize, le 25 du mois d'avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

**Présents :**

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie.

**Absent(e-s) excusé(e-s) :** GUITTON Jean-Claude donnant pouvoir à BAUDOUIN Noël.

**Absent(e-s) :** Néant

**PREAMBULE :**

Madame le Maire et Monsieur SOURDEAU présentent les premières esquisses de l'aménagement de la rue Nationale et de la place Auguste Harrault.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur DEMION Pierre-Yves est désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21/03/2016**

- Monsieur BAUDOUIN apporte des précisions sur plusieurs éléments questionnés lors du dernier conseil.

Le procès-verbal est adopté.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Demande de subvention concernant deux élèves résidants à Vivy et scolarisés en ULIS à l'école élémentaire Saint-Louis de Saumur ;
2. Demande de subvention à l'ADEME pour les travaux de rénovation énergétique de l'ensemble scolaire ;
3. SIMAEP de Blou - rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2015 ;
4. Mise en place d'une entente intercommunale avec les communes d'Allonnes, de Brain sur Allonnes, de La Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy.
5. Projet Éducatif Territorial (PEDT) - changement des horaires des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) ;
6. Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) - tarifs rentrée 2016/2017 ;
7. Association de défense des communes et groupement de communes du bassin Loire Authion - désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.
8. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Année 2016.

Ajouts à l'ordre du jour :

9. Fonds de soutien à l'investissement public local – rénovation énergétique du groupe scolaire « La Vétusienne » - coût global de l'opération et modalités de financement.
10. Convention CNRACL pour l'instruction des dossiers de retraite par le CDG 49 – autorisation de signature.

Le conseil municipal accepte ces ajouts.

### **Questions diverses**

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

### **DCM N° 2016-04-032 - Coût scolarisation en ULIS (Unités Localisées pour L'Inclusion Scolaire)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux élèves domiciliés à Vivy sont scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour L'Inclusion Scolaire) à l'école élémentaire privée Saint-Louis à Saumur pour l'année scolaire 2015/2016. À ce titre, la participation de la Commune est fixée à 409,50 euros chacun soit un total de 819 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de payer la somme de 819 euros à l'école élémentaire privée Saint-Louis à Saumur.
- **ABROGE** la DCM N°2015-12-103 en date du 14/12/2015,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

### **DCM N° 2016-04-033 - ADEME - demande de subvention pour l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne**

Madame le Maire informe le conseil que le SIEM, le bureau d'études techniques EDEL, et le bureau d'études techniques Neau ont réalisé un audit énergétique comprenant une étude de faisabilité de rénovation du bâti pour l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à l'ADEME pour aider la commune dans les travaux de maîtrise d'énergie pour l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander une subvention minimale de 40 000 € à l'ADEME pour aider la commune dans ces travaux visant à améliorer la performance énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

**DCM N° 2016-04-034 - SIMAEP de Blou - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015**

Madame le Maire et Monsieur Pierre-Yves DEMION présentent le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015 du SIMAEP de Blou.

	Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Population desservie</b>	5 934	5959
<b>Nombre d'abonnés au SIMAEP</b>	2 566	2 565
<b>Nombre d'abonnés à Vivy</b>	1 114	1 103
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup></b>	1,43 €	1,42 €
<b>Prélèvement sur les ressources en eau</b>	320 387m <sup>3</sup>	329 835m <sup>3</sup>
<b>Rendement du réseau de distribution</b>	87,90%	82%
<b>Recettes globales</b>	266 508€	267 425€

L'avenir du SIMAEP de Blou est évoqué au prisme du futur SDCI, ce qui n'empêche pas le SIMAEP de poursuivre son programme de travaux de rénovation du réseau d'eau potable.

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal avec 1 abstention et 18 votes pour :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 du SIMAEP de Blou

**DCM N° 2016-04-035 - Entente intercommunale avec les communes d'Allonnes, de Brain-sur-Allonnes, de La Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy**

Madame le Maire informe le conseil d'un important travail qui a été réalisé sur un projet de mutualisation entre les sept communes du SIVM de l'ex canton d'Allonnes que ce soit au niveau de la mutualisation des formations du personnel, du matériel acheté en commun ou des groupements d'achats. Aujourd'hui, les communes du SIVM souhaitent aller plus loin avec la mise en place d'une entente intercommunale basée sur un système d'entraide à points inspiré des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole).

- **CONSIDERANT** la possibilité pour les communes d'Allonnes, de Brain sur Allonnes, de La Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy de conventionner sous la forme d'une entente intercommunale,

La mutualisation des services et des moyens recoupe différents dispositifs tendant à la rationalisation des dépenses et à la réalisation d'économies d'échelle. Elle peut s'appréhender tant au travers des règles applicables aux transferts de compétences que dans un cadre conventionnel. Aux termes de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'une compétence générale de droit commun pour régler par délibération les affaires de la commune.

Cette compétence générale offre au conseil municipal la possibilité d'intervenir dans tout domaine, dans un but d'intérêt public local, sous réserve que ces compétences ne soient pas dévolues par la loi à l'Etat ou à d'autres personnes publiques. La commune étant libre de choisir le mode de gestion de ses services publics, elle peut faire appel au concours d'une autre collectivité pour assurer un service public sur la base d'une entente intercommunale par exemple.

Il en résulte donc que des ententes intercommunales peuvent être conclues entre plusieurs communes pour assurer la mise en œuvre d'une mission de service public, que ce soit en termes de matériels ou de personnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à la création d'une entente intercommunale entre les communes d'Allonnes, de Brain sur Allonnes, de La Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention cadre d'entente intercommunale avec lesdites Communes
- **DESIGNE**: Madame **BERTRAND Béatrice**, Messieurs **BOURDIN Jean-Pierre** et **GUITTON Jean-Claude** pour participer à la conférence mise en place pour cette entente intercommunale.

**DCM N° 2016-04-036 - Modification du PEDT – changement du planning des Temps d'Activité Périscolaire (TAP).**

À la suite de la réunion du comité de pilotage sur les rythmes scolaires, Madame le Maire donne une synthèse des principaux points évoqués. Il en ressort qu'actuellement le temps d'aide aux leçons s'essouffle. Les animateurs et les enfants ont exprimé leur préférence d'avoir les 3H de TAP sur un seul après-midi au lieu de 2 fois 1H30. Madame DAGON déclare au conseil que certains parents sont contre ce changement qui alourdirait le rythme des enfants. Pour Madame COLLARD cette nouvelle organisation sera plus simple et permettra aux enfants de mieux identifier et de mieux s'approprier la transition entre le temps d'éducation et les activités périscolaires avec un aménagement d'un vrai temps de récréation pour « souffler ». La commune étant responsable des TAP, madame COLLARD souhaite que la Mairie ait un droit de regard et son mot à dire sur l'organisation des TAP.

Madame le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen du projet d'organisation. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Madame Le Maire rappelle que le comité de pilotage en charge des TAP a donné un avis favorable au projet de changement du planning des TAP indiqué ci-dessous :

ECOLE DE VIVY PUBLIQUE				
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil périscolaire dès 7h30	Accueil périscolaire dès 7h30	Accueil périscolaire dès 7h30	Accueil périscolaire dès 7h30	Accueil périscolaire dès 7h30
<b>8h45-12h15 classe</b>	<b>8h45-12h15 classe</b>	<b>8h45-12h15 classe</b>	<b>8h45-12h15 classe</b>	<b>8h45-12h15 classe</b>
pause méridienne 12h15 à 13h45	pause méridienne 12h15 à 13h30	navette vers le centre de loisirs de Neuillé	pause méridienne 12h15 à 13h45	pause méridienne 12h15 à 13h45
<b>13h50-16h classe</b>	<b>TAP 13h30 16h30</b>		<b>13h50-16h classe</b>	<b>13h50-16h classe</b>
périscolaire de 16h jq à 18h30	périscolaire jq à 18h30		périscolaire de 16h jq à 18h30	périscolaire de 16h jq à 18h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 vote contre et 18 votes pour :

- **ACCEPTE** cette nouvelle organisation à compter de la rentrée 2016-2017 ;
- **DECIDE** de modifier le PEDT actuel pour prendre en compte cette nouvelle organisation ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et Adjointes de signer tous documents relatifs à cette décision.

**DCM N° 2016-04-037 - Temps d'Activité Périscolaire – tarifs rentrée 2016/2017**

Madame le Maire rappelle que les TAP de Vivy sont gratuits pour les familles depuis 2 ans. Actuellement, Vivy est une des dernières communes à avoir pu conserver cette gratuité. Or, nous sommes dans un contexte de désengagement financier de l'État avec une augmentation des dépenses obligatoires, les TAP qui représentent pour la commune une charge de 10 000 € par an majoré de 4 000 € de transport Vivy-Neuillé. Il est donc proposé aux membres du conseil de faire participer financièrement les familles à hauteur de 25 € par an par enfant. Madame DAGON rappelle que le conseil municipal a augmenté les taux d'imposition en début d'année et refuse cette proposition estimant que les TAP ne sont pas de qualité suffisante. Madame COLLARD rappelle l'esprit de loi qui voulait une ouverture à la culture pour chaque élève. Madame COLLARD refuse cette proposition estimant que faire payer les TAP mettrait à mal l'égalité d'accès à l'ouverture culturelle.

Madame le Maire précise que le service de transport gratuit du mercredi de Vivy à Neuillé est à la charge de la commune de Vivy exclusivement. Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé de maintenir la gratuité des TAP tant que cela était supportable pour le budget communal. Actuellement les marges de manœuvre financières se réduisent rapidement.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 votes contre et 17 votes pour,

- **FIXE** le tarif des Temps d'Accueil Périscolaire à 25 € par an.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

**DCM N° 2016-04-038 - Association de défense des communes et groupements de communes du bassin Loire Authion – désignation des représentants du conseil municipal.**

Créée en 1997, l'association de défense des communes et groupements de communes du bassin Loire Authion a pour objet la sauvegarde des intérêts des communes impactées par le Plan de Prévention des Risques Inondation Loire-Authion (PPRI).

Dans le cadre d'une révision du PPRI, cette association doit être maintenue avec les objectifs suivants :

- Etre l'interlocuteur privilégié des services de l'État sur les problèmes d'urbanisme et des zones inondables.
- Maintenir une vigilance sur les travaux de renforcement de la levée et de tout aménagement nouvellement décidé pour une meilleure sécurité et soutenir une levée partielle des contraintes tenant compte des ouvrages réalisés,
- Maintenir un lieu de concertation et d'échanges entre les communes membres et les pouvoirs publics,
- Défendre les intérêts des communes affaiblies par le classement de leur territoire en zone inondable et notamment agir en justice devant toute juridiction.

Conformément aux statuts, une cotisation, dont le montant sera fixé en assemblée générale, sera versée à l'association par les communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'adhésion de la commune à l'association de défense des communes et groupements de communes du bassin Loire Authion ;
- **DÉSIGNE** :
  1. **M. SOURDEAU Jean-Claude en qualité de représentant titulaire et**
  2. **Mme DAGON Stéphanie en qualité de représentante suppléante.**
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

**DCM N° 2016-04-039 - Contrat Enfance Jeunesse – Avenant année 2016**

Madame le Maire rappelle l'objet de cette convention, que « dans le cadre de la politique menée envers la jeunesse, les deux communes se sont réunies pour mettre en place des actions en commun. Ces actions sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire à travers le Contrat Enfance Jeunesse via la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. C'est l'Association Familles Rurales de Neuillé qui porte ce projet et à qui les communes versent les subventions pour le fonctionnement des actions. Pour simplifier les procédures, la CAF verse l'intégralité de sa participation à la commune porteuse du projet, soit la commune de Neuillé. Celle-ci, reverse à la commune de Vivy la part qui lui revient après mise en accord des deux parties. »

Madame le Maire précise qu'un financement CAF de 60 000 € est attendu. Le besoin prévisionnel s'élève à 111 700 € (80 535.70 € pour Vivy et 31 164.30 € pour Neuillé).

Afin d'actualiser les montants des besoins prévisionnels et de la participation financière des communes, il est nécessaire de procéder à un avenant 2016 de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ledit avenant 2016 ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatifs à cet avenant.

**DCM N° 2016-04-040 - Travaux de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne – Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien Public à l'Investissement Local (FSIPL) 2016**

- VU l'étude de faisabilité technique et financière réalisée par les bureaux d'études NEAU, EDEL et Marchand-BODIN économistes pour la rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne d'un montant total de 956 697,09 euros
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Soutien Public à l'Investissement Local (FSIPL) 2016
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer les travaux avant notification de l'attribution des subventions
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suivant :

DEPENSES HT	
Première tranche - Bâtiment élémentaire	509 103,09 €
Première tranche - Frais d'études	61 065,00 €
Deuxième tranche - Bâtiments maternelle et bâtiment restaurant	350 729,00 €
Travaux induits -location classes modulaires pendant travaux	35 800,00 €
<b>TOTAL HT DEPENSES</b>	<b>956 697,09 €</b>
RECETTES HT	
DETR	276 269,13 €
SIEML	126 100,00 €
Région Pays de la Loire	100 000,00 €
FEDER - ITI	131 250,00 €
Subv Etat soutien grandes priorités d'investissements	95 546,70 €
<b>Total des demandes de subventions</b>	<b>729 165,83 €</b>
Autofinancement	227 531,26 €
<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>956 697,09 €</b>

Demandée

Demandée

Demandée

Réservée

Réservée

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

**DCM N° 2016-04-041 - Convention CNRACL**

Les Centres de Gestion apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Toutefois, au regard des droits informatique et liberté, la transmission d'informations contenues dans les dossiers individuels des agents ne peut se faire sans que la collectivité en ait au préalable donné expressément l'instruction au centre de gestion.

Pour se faire, un projet de convention a été établi à cette fin entre le CDG 49 et la Commune de Vivy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ces décisions.

**Questions diverses**✓ **Terrain communal**

Madame le Maire expose au conseil la problématique de la parcelle cadastrée ZX 259. La parcelle est communale mais des particuliers en font usage à la suite d'une convention. Ce dossier sera étudié lors d'un prochain conseil.

✓ **Commission municipale urbanisme – Bâtiments – Accessibilité - Cimetière, vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU**

- Salle omnisports :  
Monsieur SOURDEAU fait état des différents travaux réalisés dans la salle omnisports à la suite de la tempête qui a arraché le toit et endommagé l'intérieur du bâtiment. Monsieur SOURDEAU précise que la petite salle est désormais remise à disposition des usagers.
- Immeuble rue de la Jouannerie – résultat de l'appel d'offres  
M. SOURDEAU présente les candidats ainsi que les montants des devis qui ont été approuvés. Le début des travaux est prévu le 02 mai 2016.

✓ **SMIPE – Anne HOTTON**

Réunion SMIPE du 23/03/2016 : divers points sont traités et notamment des affaires budgétaires.

✓ **Commission municipale voirie – Environnement – Site des Monteaux – Signalétique, vice-président M. Jean-Pierre BOURDIN**

M. BOURDIN présente le tableau d'analyse des offres suivant l'appel à concurrence pour l'achat d'une épareuse neuve et reprise l'ancienne. L'offre retenue est celle de Noremat pour un montant de 44 502,00 € TTC.

✓ **Participation citoyenne :**

Une réunion du dispositif participation citoyenne est fixée au 17 mai 2016 à l'espace de loisirs des Bassauges.

✓ **Commission municipale affaires sociales et scolaires – Jeunesse – Cantine, vice-présidente Mme Sylvie PRATS**

La prochaine réunion de la commission est prévue le mercredi 11 mai 2016.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 23 mai 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

## Délibérations du 25 avril 2016

Numéro	Date	Objet
2016-04-032	25/04/2016	Coût scolarisation en ULIS (Unités Localisées pour L'Inclusion Scolaire)
2016-04-033	25/04/2016	ADEME - demande de subvention pour l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne
2016-04-034	25/04/2016	SIMAEP de Blou - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015
2016-04-035	25/04/2016	Entente intercommunale avec les communes d'Allonnes, de Brain-sur-Allonnes, de La Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy
2016-04-036	25/04/2016	Modification du PEDT - changement du planning des Temps d'Activité Périscolaire (TAP).
2016-04-037	25/04/2016	Temps d'Activité Périscolaire - tarifs rentrée 2016/2017
2016-04-038	25/04/2016	Association de défense des communes et groupements de communes du bassin Loire Authion - désignation des représentants du conseil municipal.
2016-04-039	25/04/2016	Contrat Enfance Jeunesse - Avenant année 2016
2016-04-040	25/04/2016	Travaux de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne - Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien Public à l'Investissement Local (FSIPL) 2016
2016-04-041	25/04/2016	Convention CNRACL



BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1<sup>er</sup> adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	<b>ABSENT EXCUSÉ</b> <b>A donné pouvoir à BAUDOUIN Noël</b>
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	